

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-004002

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)
Matricule : 003656

Société : RAM 170963

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : OUARIT ABDELKRIM

Date de naissance : 12 - 08 - 1959

Adresse : LOT AL KHOZAMA E1 N° 87

LISSASFA Casablanca

Tél. : 066.17.22.705 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 14 JUIN 2023 14 JUIN 2023

Nom et prénom du malade : Abou-Hassanine Hafida Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Correction optique

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca le : 07 AOUT 2023 à : 07 AOUT 2023

Signature de l'adhérent(e) : z



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14/06/23	BC: S		250.00 DH	INPE: 091174706 ICE: 001638886000023

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur <i>PHARMACIE L'EXTENSION</i> 24 Rue 8 Lissasta Tél: 05 22 93 48 40	Date 14/06/23	Montant de la Facture 133,00
--	------------------	---------------------------------

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien <i>M-A-D Optic</i> Opticien Optométriste 63 Rue rguibate Casa Akram Daali Inpe :065032633	Date des Soins <i>14/06/23</i>	Nombre				Montant détaillé des Honoraires <i>133,00</i>
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient DES TRAVAUX	MONTANTS DES SOINS	DEBUT D'EXECUTION	FIN D'EXECUTION	Coefficient DES TRAVAUX	MONTANTS DES SOINS	DATE DU DEVIS	DATE DE L'EXECUTION
			</								



Ophthalmologist (Adults and Children)

Former Internal Medicine at CHU Ibn Rochd, Casablanca

Former Internal Medicine at CHU de Pointe à Pitre, France

Former resident at l'Hôpital 20 Août

Diplomé of the Faculty of Medicine of Casablanca

and the University of the Antilles-Guyane (France)

Certified in medicine and eye surgery (Glaucoma and Cataract)

Former Internal Medicine at the Ibn Rochd University Hospital

Former Internal Medicine at the Ibn Rochd University Hospital

Boisbouvier - France

Medical certificate valid for 20 months

Diploma of the specialty of medicine at the University of Casablanca and the University of France

Casablanca, le :



58.00

Le Jour 28/3

Ahmed - Hassan

Hassan

Indomethacin



ZENITH Pharma
AMM 155/19/DMP/21/NRQDNM
PPV: 58,00 DH

500 mg x 10

100 mg x 10

125 mg

PHARMACIE L'EXTENSION

24 Rue 8 Lissasfa
Extension - CASABLANCA
Tel: 05 22 93 48 40

LEVOPHTA 0.05%
Collyre 5ml
ZENITH PHARMA
AMM N° 728/16/DMP/21/NRQ
Barcode: 6118001270364

LOT: 08-2022
FAB: 08-2022
EXP: 05-2024
PPV: 75,00 DH

PHARMACIE L'EXTENSION

24 Rue 8 Lissasfa
Extension - CASABLANCA
Tel: 05 22 93 48 40

Residence Habiba, Number 78, 2nd floor, Boulevard El Haj Fateh - Oulfa - Casablanca

Residence Habiba, Number 78, 2nd floor, Boulevard El Haj Fateh - Oulfa - Casablanca

Tel.: 05 22 93 13 49



Ophthalmologist (Adultes et Enfants)

Ancienne Interne au CHU Ibn Rochd, Casablanca

Ancienne Interne du CHU de Pointe à Pitre, France

Ancienne résidente à l'Hôpital 20 Août

Diplômée de la Faculté de Médecine de Casablanca

et de l'Université des Antilles-Guyane (France)

إخصاصية في الطب و جراحة العيون (صغار و كبار)

داخلية سابقة بالمركز الاستشفائي الجامعي ابن رشد

طيبة داخلية سابقة بالمركز الاستشفائي الجامعي

بوانت أبتر - فرنسا

طبية مقيمة سابقة بمستشفى 20 غشت

دبلوم التخصص بكلية الطب بالدار البيضاء وجامعة بفرنسا

Casablanca, le :

14 fevrier 2013

Dr. N. RIAH
Ophthalmologie
Rés Habiba 78, 2ème étage, Bd Haj Fateh

Abou Harkia 10000
Lunettes de correction
optique, Me



• Verres anti-ultraviolet +
lunettes + à droite

M-A-D Optic
Opticien Optométriste
63 Rue rguibate Casa

D = +2,50

D2 = +3,00 (-0,28 à 75°)

Dr. N. RIAH

Ophthalmologue

Rés Habiba 78, 2ème étage, Bd Haj Fateh

El Oulfa - Casablanca

Merci d'acheter mes lunettes

Optique

إقامة حبيبة، رقم 78، الطابق 2 - شارع الحاج فاتح - الولفة - الدار البيضاء

Résidence Habiba, Numéro 78, 2 ème étage, Boulevard El haj fateh - Oulfa - Casablanca

Tél. : 05 22 93 13 49



Un autre regard sur vos yeux

OPTICIEN - LUNETTIER - CONSEILS VISAGISTE

N° 015694

FACTURE N° :

Casablanca, le: 15/6/2013

Mme / Mr: Abdellahssane Hafidh

Dr: Daali

OD : BB VL

OG : B10 (PRAF)

Monture

metallique

lacet

DH

Total à payer:

2500

DH

Arrêtée la présente facture à la somme de:

2500

Cachet et signature

Akram Daali
Inpe : 065032633

M-A-D Optic
Opticien Optométriste
63 Rue Rguibate Casa

Adresse 63 Rue Rguibat Bourgogne - Casablanca - Tél.: 05 22 29 55 36

Capitale 100.000 - Patente 3502703 - IF 47232711 - RC 6123

ICE 002642590000069